

Stratégie nationale de transition écologique EN PACA vers un développement durable >> 2015-2020

L'action (1): « Ecophyto en Provence Alpes Côte d'Azur »

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF PACA)

1 2 3 7 8

Le plan Ecophyto vise à réduire la dépendance des exploitations à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou pesticides tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Il concerne également les espaces non agricoles : espaces verts, jardins d'amateurs. 1 3



Les pesticides en bref

Le terme « pesticide » couvre deux catégories de produits :

- les **biocides** (désinfectants, antiparasitaires, peinture antifongiques, etc.)
- les **produits phytopharmaceutiques**.

Seuls les produits phytopharmaceutiques (PPP) sont phytoprotecteurs. Le terme « pesticides » est souvent entendu comme « produits phytopharmaceutiques » ou « phytos ».

Depuis 2009, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les acteurs du monde agricoles (agriculteurs, chercheurs, techniciens des chambres d'agriculture, de la coopération et des instituts techniques,) ainsi que des espaces non agricoles (collectivités territoriales, entreprises du paysage, jardiniers amateurs, associations d'éducation à l'environnement) se sont mobilisés pour mettre en œuvre le plan Ecophyto. L'Etat pilote le plan et coordonne les actions engagées avec l'appui de la Chambre régionale d'Agriculture.

Trois grandes mesures

Le Certiphyto

Plus de 90 organismes de formation sont engagés dans la région, pour former les professionnels en vue de sécuriser et réduire l'utilisation des pesticides (AXE 7). Tous les professionnels sont concernés par cette certification obligatoire : conseillers, distributeurs, applicateurs de produits phytopharmaceutiques 8. Fin 2015, près de 30 000 certificats étaient délivrés en PACA.

Surveiller pour traiter au plus juste : les bulletins de santé du végétal (BSV) 7

Le réseau d'épidémiosurveillance est constitué de plus de 1400 parcelles sur 10 filières végétales, suivies par près de 150 observateurs.

Le réseau d'épidémiosurveillance couvre toutes les productions végétales régionales : grandes cultures (céréales à paille, colza), riz, arboriculture (fruits à pépins, cerise), olivier, viticulture, cultures maraîchères (plein champ et sous abris), horticulture, zones non agricoles et pépinières ornementales, plantes à parfum.

Ce réseau, piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture de PACA constitue une action partenariale exemplaire associant plus de 80 organismes techniques pour la mise en œuvre des protocoles d'observations harmonisés. Un dialogue technique permanent permet d'adapter en continu le dispositif aux problématiques phytosanitaires régionales. Les 10 éditions du BSV ont été rejointes fin 2013 par une édition destinée aux jardiniers amateurs. Ce bulletin reprend les informations du réseau professionnel et renvoie une analyse de risque pédagogique et adaptée à ce public.

Diffuser et transférer les bonnes pratiques 7

14 réseaux de Fermes DEPHY composés de 121 exploitations agricoles volontaires étaient engagés dans la démarche en 2015. Le réseau se développe en 2016.

Les agriculteurs expérimentent des systèmes de culture économes en pesticides 2, partagent leurs bonnes pratiques avec l'ensemble des professionnels : choix variétaux, conduite culturale, enherbement et désherbage mécanique, protection biologique intégrée, etc...

Plus d'infos :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/ECOPHYTO>



Stratégie nationale de transition écologique EN PACA vers un développement durable >> 2015-2020

« Action 2 : 4 GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) EN PACA »
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF PACA)

1 3 4 5 8

Crés dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat pouvant associer d'autres partenaires qui s'engagent ensemble 8 pour mettre en œuvre un projet pluriannuel de modification ou de consolidation des pratiques agricoles 4 5. Les objectifs sont économiques, environnementaux et sociaux 3, pour bâtir des systèmes agro-écologiques adaptés à leurs exploitations 3 et à leur territoire 1: reconstituer le potentiel naturel de production, renforcer la biodiversité et les régulations biologiques, réduire les intrants de synthèse.

Les GIEE regroupent en moyenne 20 exploitations agricoles.

La reconnaissance en qualité de GIEE

Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt reçoivent les candidatures à la labellisation GIEE qui relèvent des préfets de région. La reconnaissance en qualité de GIEE permet de bénéficier de l'attribution préférentielle ou de la majoration d'aides financières, notamment au titre des fonds européens. De nombreux acteurs du développement agricole et rural accompagnent 8 les GIEE : chambres d'agriculture, CUMA (coopératives d'utilisation agricole), ADEAR (associations pour le développement de l'emploi agricole et rural)...

4 premiers GIEE de PACA labellisés le 15 juillet 2015

- GIEE Noisettes de Provence - filière de production et de première transformation de la noisette
- GIEE Papamobile - filière de production en plantes à parfum et médicinales biologiques (Alpes-de-Haute-Provence)
- GIEE Champsaur Lait - transformation fromagère et changement de pratiques d'alimentation des troupeaux (Hautes Alpes)
- GIEE Evolutions des pratiques viticoles dans le vignoble de Plan de La Tour - lutter contre l'érosion des sols et améliorer la qualité des eaux (Var)

Un second appel à projets a conduit à la labellisation de 8 nouveaux GIEE et un troisième appel à projets, lancé en début d'année, est en cours d'instruction.

Plus d'infos :

<http://agriculture.gouv.fr/les-groupements-dinteret-economique-et-environnemental-giee>

Fiches DRAAF :

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1507-ae-fi-100giee-paca-04-papam_v2.pdf

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1507-ae-fi-100giee-paca-alpes_de_haute_provence-v2.pdf

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1507-ae-fi-100giee-paca-hautes-alpes-champsaur-lait_v2.pdf

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1507-ae-fi-100giee-paca-var-viticulture_v2.pdf

Pour accéder aux indicateurs :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

